

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 2 décembre 2019 – 20 heures

Présents : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Bruno CAVOY, Patrick BONDEUX, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Monsieur Jean-Claude DANET
Madame Géraldine GERIN
Monsieur Laurent GUILLEMIN
Madame Corinne SERRE
Madame Nadia SOLLOGOUB
Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Madame Corinne SERRE à Monsieur Patrick BONDEUX
Pouvoir de Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Avant de débiter la séance du Conseil, une minute de silence est observée en mémoire des treize soldats décédés en opération au Mali le 25 novembre dernier.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

Il donne lecture d'une lettre du Club de 4X4 Evasion Sancerrois qui remercie la municipalité pour le don de deux coupes remises à l'occasion d'une compétition de trial.

La Caisse Locale de Groupama a attribué à la collectivité une subvention de 200 € pour l'achat du défibrillateur de la salle polyvalente. Les élus remercient la Caisse Locale de Groupama pour son soutien.

Une subvention de 87 204 € a été attribuée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 à la commune pour les travaux d'assainissement aux Javances, aux Aulnaies et sur une partie de la route de la Villeneuve, correspondant à 40 % du montant estimé des travaux lors du dépôt du dossier.

Par ailleurs, Monsieur le Maire revient sur les manifestations et événements ayant marqué ces dernières semaines :

- Le sentier pédagogique a été inauguré le 8 novembre. Une cinquantaine de personnes s'était rassemblée pour effectuer le parcours. Merci à la section randonnée de l'ASCN.
- De nombreux habitants étaient présents à la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918. Le Conseil remercie les écoles et la Chorale.
- Ce samedi 23 novembre avait lieu en mairie la dédicace de l'ouvrage de Madame Martine CARRILLON-COUVREUR et de Monsieur Georges LABARRE, « Nationale 7, une invitation au voyage dans la Nièvre ». Monsieur le Maire a fait part de sa déception concernant l'absence de départ à Neuvy pour l'édition 2020 de la « Faites de la Nationale 7 », engagement pourtant pris en 2018 par les organisateurs. Madame SOLLOGOUB et Monsieur BONDEUX ne seront par conséquent pas présents à la réunion de lancement de la manifestation ce jeudi 5 décembre à Pougues-Les-Eaux.
- Le marché de Noël, associé au Téléthon, s'est tenu ce dimanche 1^{er} décembre à la salle polyvalente. Cette édition est encore une fois un grand succès. Monsieur le Maire adresse une nouvelle fois ses remerciements aux agents, aux élus présents et à toutes les associations présentes lors du marché ou qui ont organisé des manifestations pour le Téléthon dans les jours qui l'ont précédé.

Questions à l'ordre du jour

En préambule de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour, demande acceptée.

1- INSCRIPTION DE DEPENSES PAR ANTICIPATION AU BUDGET COMMUNAL ET AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Comme chaque année, afin de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de porter par anticipation au budget communal et au budget assainissement 2020 les crédits correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette):

- au budget communal de l'exercice 2020,
 - Compte 20/Immobilisations incorporelles (études, insertions)..... 2 794 €
 - Compte 21/Immobilisations corporelles (achats terrains, installations, matériels)..... 26 100 €
 - Compte 23/Immobilisations en cours (travaux) 262 960 €
- Au budget assainissement 2020,
 - Compte 20/Immobilisations incorporelles (études, insertions)1 635 €
 - Compte 23/Immobilisations en cours (travaux)..... 74 327 €

2- RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022

Le contrat « enfance et jeunesse » (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre et les structures d'organisation d'accueils collectifs de mineurs du territoire de la Communauté de communes. Il contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à l'âge de 17 ans révolus. Le dernier CEJ signé en 2015, est arrivé à son terme le 31 décembre 2018. Le projet de convention d'objectifs et de financement du CEJ a été transmis aux élus. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le principe du renouvellement du contrat enfance jeunesse (CEJ) pour la période 2019-2022 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TELECENTRE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – PERMANENCES DES ASSISTANCES SOCIALES

Le site d'Actions Médico-Sociales de Cosne-Cours-sur-Loire a sollicité la municipalité pour mettre en place des permanences de l'assistante sociale du secteur à Neuvy-sur-Loire. La mise à disposition gratuite des locaux du Télécentre, peu utilisés, a été envisagée. Les permanences se dérouleraient les jeudis matins de 9h à 12h. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition gratuite du Télécentre aux assistantes sociales du site d'actions Médico-Sociales de Cosne-Cours-sur-Loire, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année, dans la limite de 6 fois.

4- CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE – ALLEE DU SOURCIER

Des travaux de renforcement du réseau basse tension sont en cours Allée du Sourcier. Ce type d'opération est l'occasion de procéder, en collaboration avec le SIEEEN et ORANGE, à l'enfouissement du réseau d'éclairage public et des lignes téléphoniques aériennes. Pour ce faire, une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération est proposée par ORANGE. La participation financière de la communale est de 670,10 € Net, correspondant aux prestations de câblage assurées par la société ORANGE. S'agissant également d'une dissimulation de réseau, avec au minimum un appui commun entre le SIEEEN et ORANGE, la commune percevra une contribution d'ORANGE de 539,04 € pour les frais de matériel de génie civil. Le Conseil approuve, à 2 Abstentions et 9 voix Pour, les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5- ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE

La collectivité ne disposait pas d'un organigramme à jour. La commission du personnel a travaillé sur son actualisation. L'organigramme a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Nièvre le 7 novembre dernier, qui y a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cet organigramme.

6- ADHESION A LA COMPETENCE « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE DU SIEEEN »

En 2011, la municipalité a fait réaliser par le service Energie du SIEEEN un audit énergétique global de ses bâtiments. Ce rapport a mis évidence des pistes d'économie d'énergie. Servant de référence pour la réalisation des travaux énergétiques dans les bâtiments, il a été complété par un suivi énergétique. Pour continuer à bénéficier des compétences du SIEEEN dans le domaine de l'énergie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagée du SIEEEN », pour une durée illimitée, moyennant une cotisation annuelle de 0,60 € par habitant.

7- AJUSTEMENTS DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de réaliser une annulation de recettes sur un exercice antérieur, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les ajustements de crédits suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/611- Sous-traitance générale	-712,68 €			
C/673- Titres annulés sur exercice antérieur	+ 712,68 €			

Monsieur le Maire indique qu'aucune mention n'a été portée au cahier de doléances depuis le dernier Conseil.

Il informe également l'assemblée des prochaines manifestations

- Le 20 décembre à partir de 14h30 : le Noël des écoles,
- Le 12 janvier à partir de 12h00 à la salle des fêtes : le repas des Aînés,
- Le 24 janvier à 19h00 : vœux de la municipalité.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

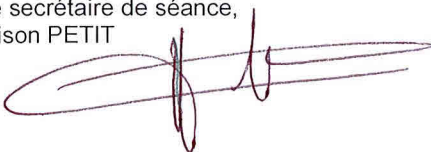
L'association FAMILLES RURALES a réalisé un magnet à l'effigie de la sirène de Neuvy en vente à 4 €, auprès des commerçants de Neuvy, et également à disposition en mairie. Les recettes de la vente seront versées au Téléthon.

Un administré sollicite des informations sur la date du redémarrage du réacteur n°2 du CNPE de Belleville.

Enfin, il est demandé des nouvelles des jeunes oies. Un petit enclos sera réalisé au parc de la Vrille pour les accueillir pour qu'elles se familiarisent avec les lieux avant d'être remises en liberté.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h55.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

